

Décision

Générale

colonial

Décision n° 985 28 décembre 1941

n° 985 28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 décembre 1941

Numéro JO

n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro

31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le patron de vedette de 2e classe Ali Roble est licencié de son emploi pour compter du 2 janvier 1942. L'intéressé réunissant à cette date plus de 20 ans de services aura droit à une allocation viagère annuelle de deux mille francs.